Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 76 (2004)

Heft: 1: Ma Coopérative! : Mode d'emploi

Vereinsnachrichten: ASH : communiqué de presse : les coopératives d'habitation rejettent le paquet fiscal 2001

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SVW ASH ASA
Association Suisse pour l'Habitat

FO 1.3.1
Communiqué de presse

Les coopératives d'habitation rejettent le paquet fiscal 2001

Communiqué de presse du 12 mars 2004

Mesdames, Messieurs,

Les locataires ont toutes les raisons de rejeter le paquet fiscal de 2001. L'Association Suisse pour l'Habitat (ASH), organisation faîtière des coopératives d'habitation, recommande donc de dire non au paquet fiscal lors de la votation du 16 mai donnant suite au référendum y relatif.

Alors que des allégements fiscaux massifs sont prévus dans le paquet fiscal pour le logement réservé au propre usage de son propriétaire, les locataires restent les mains vides. Pourtant, ceux-ci devraient contribuer à n'en pas douter à la future charge fiscale supplémentaire, qui serait incontournable pour compenser, en partie du moins, les recettes fiscales perdues à concurrence de milliards de francs. L'administration fiscale du canton de Zurich offre un avant-goût de ce qui nous attend, elle qui a déjà commencé à traiter plus durement les coopératives d'habitation. Si ces dernières devaient être imposées plus lourdement, elles seraient contraintes de répercuter la charge fiscale supplémentaire sur les coûts des loyers.

L'ASH approuve l'abandon de l'imposition d'une valeur locative. Par contre, il est inéquitable qu'un rabattement soit accordé de surcroît aux propriétaires, dans le cadre des impôts, en ce qui concerne l'entretien des bâtiments. Les coûts de l'entretien des bâtiments sont d'ailleurs déjà compris dans le loyer de chaque logement, sans que les locataires puissent obtenir à ce titre une déduction sur leurs impôts. Que le paquet fiscal permette en outre des déductions pour les intérêts hypothécaires et pour l'épargne-logement, voilà qui peut encore se justifier du point de vue de la promotion de la propriété du logement. Mais le peu de sérieux avec lequel les pouvoirs politiques ont ficelé ce paquet fiscal ressort du programme d'allégement du budget de la Confédération pour 2003, dont ils ont également la paternité. Dans ce paquet, ils ont précisément éliminé pour de nombreuses années les prêts directs accordés jusqu'ici aux acquisiteurs de logements en propriété qui ne disposent que de peu de moyens.

Les logements pour familles ont, comme chacun le sait, une très grande valeur aux yeux des coopératives d'habitation. L'ASH regrette d'autant plus cette situation que sans le paquet fiscal, ce sont en premier lieu certains allégements fiscaux consentis aux familles qui tomberaient. On peut sérieusement douter - au vu des expériences les plus récentes - qu'il reste quelque chose de tout ceci, dès lors que l'Etat cherche à renflouer ses caisses par d'autres voies. Les familles disposant de moyens limités ne seraient de toute façon pas concernées par les allégements fiscaux. Mais ce serait précisément elles qui payeraient les pots cassés des mesures d'économies que l'État devrait prendre du fait de l'application du paquet fiscal. Ceci n'est pas seulement valable pour les familles monoparentales, mais également pour tous les autres locataires. L'ASH recommande en conséquence de refuser ce cadeau empoisonné portant le nom de "paquet fiscal".

Pour tout renseignement complémentaire: Stephan Schwitter, directeur
01 362 42 40

Association Suisse pour l'Habitat ASH - Organisation faîtière des coopératives d'habitation
Urs Hauser Information - Organisation
Bucheggstrasse 109, 8057 Zürich, téléphone 01 360 26 64, téléfax 01 362 69 71 e-mail: urs.hauser@svw.ch